



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4003

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2018**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4003**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2018
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1524-5-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des SPL.

La SEM SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le grand parc de Miribel Jonage. Le 29 juin 2012, cette SEM s'est transformée en SPL qui revêt la forme d'une société anonyme et est détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Elle a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône Amont. Son nom commercial reste SEGAPAL.

L'objet de la SPL SEGAPAL est l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur, par tous les moyens, d'espaces publics. Elle assure sur ses territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événements, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau.

Au 31 décembre 2018, la SPL compte 20 actionnaires dont les principaux sont le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel Jonage (SYMALIM) (58,83 %) et la Métropole de Lyon (18,76 %). Le conseil d'administration de la SPL réunit 18 représentants désignés par ces actionnaires. La Métropole y est représentée par madame Martine David et messieurs Richard Brumm et Jean Paul Colin.

Le rapport présenté au Conseil de la Métropole comprend la gouvernance, le bilan d'activité et financier de la société pour l'exercice 2018.

I - Bilan financier

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices.

	2015 (en k€)	2016 (en k€)	2017 (en k€)	2018 (en k€)
capital social	670	699,9	699,9	699,9
dont Métropole de Lyon	19,60 %	18,76 %	18,76 %	18,76 %
produits d'exploitation	3 905	4 005	4 076	3 716
dont rémunération du régisseur	3 166	2 977	2 893	2 757
charges d'exploitation	3 810	3 965	4 023	3 691
résultat net	+ 95	+ 40	+ 53	+ 25
capitaux propres	904	974	1 035	1 057

Les comptes de la SPL font apparaître un résultat net en 2018 à hauteur de + 25 k€ (en 2017 : + 53 k€). Ce résultat est positif pour la 14^{ème} année consécutive. Le contexte était difficile du fait de l'arrêt

d'exploitation des gravières et des baisses des participations versées par les collectivités membres du SYMALIM. Ces 2 contraintes ont conduit la SPL à réduire ses coûts de fonctionnement et à réviser certaines prestations pour le grand parc.

La SPL compte un effectif de 65 salariés (57 en contrat à durée indéterminée -CDI- et 8 en contrat à durée déterminée -CDD-).

L'activité principale de la SPL concerne la gestion et l'animation du grand parc Miribel Jonage. Cette mission lui est confiée par le SYMALIM dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), via une régie intéressée, dont l'échéance est au 31 décembre 2018. La rémunération de la SPL au titre de ce contrat s'est élevée à 2,7 M€ composés par une partie fixe (1,7 M€) et une part variable en fonction du chiffre d'affaires du grand parc (1 M€).

Les autres missions créatrices de revenus, en 2018, pour la SPL Rhône Amont concernent :

- l'entretien de la piste cyclable de l'Anneau bleu pour le compte du SYMALIM (155 k€),
- l'entretien du Biézin (accès sud du grand stade) pour le compte de la Métropole (179 k€).

II - Fait marquant de 2018

La gouvernance de la SPL Rhône Amont demeure inchangée par rapport à 2017 : madame Martine David est toujours Présidente du conseil d'administration, entourée de 4 Vice-Présidents dont monsieur Jean Paul Colin au titre de la Métropole. Le directeur général est Didier Martinet.

L'année 2018 a été marquée par la négociation, avec le SYMALIM et sous le contrôle de la Métropole, du prochain contrat de gestion du grand parc. Un accord a été ainsi trouvé pour une gestion directe entre les 2 organismes, via une DSP sur 4 ans.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2019

Le nouveau contrat de DSP liant la SPL au SYMALIM est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il assure à la SPL Rhône Amont une rémunération stable sur 4 ans, jusqu'en 2023, à hauteur de 3,3 M€ par an.

Ce contrat permet, en outre, au SYMALIM de mieux contrôler la qualité des prestations effectuées par la SPL Rhône Amont ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL de gestion des espaces publics du Rhône Amont au titre de l'exercice 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.